

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008058

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation de représentants au conseil d'administration de l'APETIS : association des parents et enseignants d'Aubervilliers pour le traitement des inadaptations scolaires (administre le CMPP et le SESSAD)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33,

Vu les statuts de l'A.P.E.T.I.S. en date du 12 janvier 2005,

Considérant que l'A.P.E.T.I.S., association Loi 1901, est administrateur du C.M.P.P. et du S.E.S.S.A.D.,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre, les membres du groupe "Aubervilliers, en marche pour le changement" s'étant abstenus. Mme Laurence GRARE n'ayant pas participé au vote étant présidente de l'association.

DELIBERE :

Article unique : Désigne les représentants suivants pour siéger au conseil d'administration de l'Association des Parents et des Enseignants d'Aubervilliers pour le Traitement des Inadaptations Scolaires (A.P.E.T.I.S.), administrateur du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) Gabriel Péri et du Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (S.E.S.S.A.D.) :

- Mounia HARKATI
- Véronique HAMMACHE

le Maire